



Ouagadougou, le 23 décembre 2020

Le Secrétaire Général, Grand Chancelier
de l'OIPA/CAMES, Président de la Commission
d'Ethique et de déontologie

A

Mesdames, Messieurs les Recteurs,
Présidents d'Universités, Directeurs
nationaux des Centres de recherche des
pays membres du CAMES

N/Réf. : 096.2020/CAMES/SG/KP

Objet : Lancement de la 43^{ème} session des CCI - procédure de candidature

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément au chronogramme adopté par le Conseil des Ministres en 2019, la 43^{ème} session des Comités Consultatifs Interafricains aura lieu en juillet 2021, à **Conakry en République de Guinée**, à une date qui sera précisée ultérieurement.

A cet effet, veuillez trouver ci-dessous, des recommandations et bonnes pratiques afin d'accompagner les candidats de votre institution à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES.

Dans le cadre du programme Silhouette du CAMES (100% numérique), les mesures suivantes ont été prises depuis la session 2019 :

- ✓ Actualisation **sur la forme**, du Guide CCI pour les enseignants-chercheurs et chercheurs : ce Guide actualisé ainsi que les formulaires de certaines pièces à fournir, sont disponibles en téléchargement, sur toutes les plateformes du CAMES, www.lecames.org, Facebook, Lundi CAMES, etc...

A titre de rappel, les candidats doivent obligatoirement se conformer à la liste des pièces demandées, afin d'éviter tout désagrément ;

- ✓ **Création ou consolidation des Commissions ou Comités institutionnel(le)s d'évaluation des dossiers d'inscription sur les listes d'aptitude CCI**, conformément à la note d'orientation à l'attention des Responsables des IESR de l'espace CAMES n°058.2018/CAMES/SG/KP du 31 juillet 2018 ;
- ✓ Transmission par tous les candidats, à la **Commission institutionnelle CCI de l'université/institut/ du centre de recherche**, du dossier physique, conformément aux prescriptions figurant sur le Guide des enseignants-chercheurs et chercheurs ;
- ✓ Préinscription en ligne **obligatoire** pour tous les candidats à la 43^{ème} session des CCI. Cette préinscription, avec le même dossier physique, numérisé sous forme de fichiers au format **PDF** (e-dossier) est à soumettre, dans la période du **15 décembre 2020 au 15 février 2021, à 23h59**, sur la plateforme e-CAMES (www.cames.online).



Handwritten signature and initials

Une attention particulière de la part des candidats est sollicitée, lors de la préinscription : les renseignements inscrits doivent être corrects et précis, car les Attestations d'inscription et relevés d'évaluation seront générés automatiquement à partir de la plateforme ;

- ✓ Traitement des dossiers par les rapporteurs et les jurys des CTS, **exclusivement en numérique.**

Par ailleurs, en cas de difficultés pour la numérisation et la transmission des dossiers en ligne, vous pouvez solliciter l'appui et l'assistance technique des Campus Numériques Francophones de l'AUF.

2 adresses mails sont créées pour toute assistance technique ou relative aux procédures :

- assistance_technique@cames.online
- assistance_procedure@cames.online

La date limite de dépôt des dossiers physiques à la Commission institutionnelle locale de traitement des dossiers est déterminée par votre institution d'enseignement supérieur ou de recherche, selon une planification préalable.

Pour préserver la démarche qualité dans le traitement des dossiers, dont le nombre augmente annuellement, tout dossier incomplet en ligne ou n'ayant pas **respecté strictement** la procédure sus évoquée, sera déclaré irrecevable.

Dans ce contexte, le Secrétariat Général recommande de veiller scrupuleusement au respect du chronogramme du processus d'évaluation ci-joint, notamment la transmission de la liste des dossiers conformes, comportant la date, la signature et le cachet du Recteur, Président d'université, Directeur/Délégué général de centre de recherche) au CAMES, entre le **16 février et le 1er mars 2021**. Cette liste, générée automatiquement après la validation de la conformité des dossiers, peut être envoyée par mail, à l'adresse ci-après : **cci@cames.online**.

Enfin, conformément à la décision du CCG, lors de la 27^e session des Comités Consultatifs Interafricains tenue à Niamey en 2005, **aucun complément de dossier** ne sera reçu, au-delà du **15 février 2021, à l'exception des rapports de soutenance.**

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.


Professeur Bertrand MBATCHI



Plan stratégique
DE DÉVELOPPEMENT DU CAMES
2020-2023